



Plan de prévention des risques technologiques

Site BASF Health and Care Products France SAS (BASF HCP)

Communes de Boussens et Roquefort-sur-Garonne

4. Recommandations

Approuvé par arrêté préfectoral du : 17 OCT. 2018



Le Préfet,

Pascal MAILHOS

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Direction départementale des territoires de Haute-Garonne
Service risques et gestion de crise
Unité prévention des risques

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie
Direction risques industriels
Département risques accidentels

RECOMMANDATIONS POUR L'EXISTANT

Les mesures recommandées visent à renforcer la protection des populations face aux risques encourus. Elles n'ont pas de caractère obligatoire en application du PPRT.

Utilisation ou exploitation du sol

1 – Terrain nu : Sur les terrains nus à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques, il est recommandé aux autorités compétentes de prendre un arrêté afin d'interdire :

- tout rassemblement ou manifestation de nature à exposer le public ;
- la circulation organisée des piétons ou cyclistes (par des pistes cyclables, des chemins de randonnées, des parcours sportifs, etc.).

2 – Transports collectifs : il est recommandé de ne pas créer de points d'arrêts de transport en commun sur la portion de la RD62n concernée par le zonage réglementaire. À défaut, les abris des points de stationnement devront être constitués de matériaux non susceptibles de générer des projectiles (surface vitrée, tôles,...).

RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'EFFET TOXIQUE

Il est recommandé au(x) propriétaire(s) des bâtiments implantés dans les zones des effets toxiques de prendre en considération l'aléa toxique et de rechercher, lors de la phase de conception des projets de construction, aménagement, modification de bâtiments, les mesures permettant de limiter la pénétration des émissions toxiques en son sein, indépendamment des consignes édictées par le plan particulier d'intervention (PPI).

Conditions atmosphériques : 3F

Substance toxique concernée : acide chlorhydrique

Taux d'atténuation cible : 0,11

Carte enveloppe des effets toxiques : voir carte suivante

Document technique de référence à suivre pour la réalisation du local de confinement : guide « Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Complément technique Effet toxique, dernière version en vigueur réalisée par le ministère en charge de l'écologie.

PPRT de Boussens (BASF HCP)
Enveloppes des effets toxiques à cinétique rapide potentiels



Sources: EDD BASF 2013 complétée

Rédaction/Édition: DREAL MP - 04/12/2015 - MAPINFO® V 8.5 - SIGALEA® V 4.1.1 - ©INERIS 2011